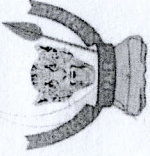


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 147/2024

A LA SOCIETE BISMILAH

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPN/MDNAC/CAB/005/2024, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent cinquante-huit mille huit cent septante-sept, cinq centimes (USD 458 877,05) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille deux cent douze, quatorze (USD 3 212,14), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général